

CONCLUSIONS

RELATIVES A LA MODIFICATION DE L'EMPRISE DU DOMAINE
PUBLIC A L'EMPLACEMENT DE LA RUE DES JARDINS ET DE LA RUE
DU CHATEAU

COMMUNE DE GIGONDAS

Arrêté n A 22/29 du 27 avril 2022

Vu le Code de la voirie routière, et notamment les articles R. 141-4 à R.141-10 ;

Vu le décret n°2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique ;

Considérant les avis, courriers et courriels portés au registre d'enquête publique ;

Considérant, l'espace en forme de demi-lune, adossé sur la partie Ouest de la parcelle D 108, à l'intersection de la rue des Jardins et de la rue du Château ;

Considérant que cet espace fait partie du domaine public et représente une contenance de 53 centiares ;

Considérant, la demande de M. TRANIE Philippe, propriétaire de la parcelle D 108, d'acquiescer cet espace pour l'intégrer à sa propriété ;

Considérant que cet espace est actuellement non aménagé, en friche et utilisé pour du stationnement à caractère informel ;

Considérant, l'opposition sur ce projet, notamment pour des raisons de suppression de place de stationnement et de possibilité d'aire de retournement ;

Considérant, le manque de motivation du projet de la part de la collectivité ;

Considérant que l'étude des arguments en défaveur du projet et les visites de terrain ont permis de démontrer qu'il était possible d'effectuer des manœuvres (demi-tour/retournement) sans utiliser cet espace ;

Considérant que la cession aura pour effet de supprimer une place officielle ;

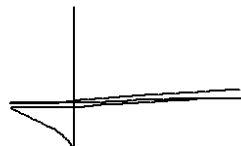
Considérant que la commune prévoit de modifier la circulation pour permettre uniquement aux riverains de stationner sur la place de la rue du Château et qu'elle mène une réflexion sur un projet de stationnement au sein du village ;

Considérant que cet espace sera aménagé en cohérence avec l'avis des Architectes de Bâtiments de France ;

En conclusion : le commissaire enquêteur donne un **AVIS FAVORABLE**

A Mazan, le 6 juillet 2022

Le Commissaire Enquêteur, Virginie LIABEUF

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line on the left and a horizontal line extending to the right, with a small loop at the end of the horizontal line.